

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-06-110

**SIGNATURE DE
L'AVENANT N°2 AU
CONTRAT DE
REDYNAMISATION DU
SITE DE DEFENSE (CRSD)
BA110**

**SEANCE
DU 12 SEPTEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 40

**DATE DE CONVOCATION :
5 Septembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Martine PALIN SAINTE
AGATHE**

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi douze Septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) pouvoir à Madame TEBBI Fadhila (Senlis) ;
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) pouvoir à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève) ;
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) pouvoir à Monsieur Philippe L'HELGOUALC'H (Senlis) ;
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame Pascale LOISELEUR (Senlis) ;
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) pouvoir à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis) ;
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) pouvoir à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis) ;
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque) pouvoir à Monsieur Dimitri ROLLAND (Barbery) ;
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) pouvoir à Monsieur Guillaume MARECHAL (Fleurines) ;
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) pouvoir à Madame Véronique LUDMANN (Senlis) ;

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame Veronique PRUVOST-BITAK (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame Elisabeth SIBILLE (Senlis) ;

Ne siègeat(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc, (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François, (Courteuil)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siègeat(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc,
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François,
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel,

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 12 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

La signature du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), élaboré conjointement par les collectivités territoriales, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la ville de Senlis, le Syndicat Mixte du parc Alata et les services de l'Etat a pris effet le 7 Octobre 2016, pour une durée de quatre ans.

Son périmètre géographique couvre les territoires de l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise), de la CCPOH (Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte), de la CCSSO (Communauté de Communes Senlis Sud Oise) et de la CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne).

Au regard du périmètre initial du contrat et suite à la promulgation de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), deux Communautés de Communes de moins de 15 000 habitants ont été fusionnées avec deux des signataires : Pierre Sud Oise, qui a fusionné avec la Communauté d'Agglomération de Creil ou l'ACSO (onze communes pour 86 000 habitants), et Cœur Sud Oise, qui a fusionné avec la Communauté de communes des Trois Forêts donnant naissance à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (dix-huit communes pour 25 373 habitants, dix-sept communes à partir du 1^{er} Janvier 2019).

Le contrat initial comportait quatre axes :

- 1. La reconversion de la Base Aérienne, vers une nouvelle vocation civile,**
- 2. L'innovation territoriale en faveur du développement économique,**
- 3. Les filières de croissance et leurs effets d'entraînement,**
- 4. Le rayonnement international du territoire.**

Trois nouveaux axes ont été retenus dans le cadre de l'avenant n°1 et sont mainte

1. **La reconversion de la Base Aérienne,**
2. **Le développement économique dans le cadre du périmètre du CRSD,**
3. **Les actions transverses.**

L'avenant n°1 présente onze fiches actions mobilisant 10 044 338 euros (au lieu de 10 984 138,00 euros au contrat initiale) dont notamment 2 691 325,00 euros de crédits de l'Etat (935 325,00 euros de FNADT et 1 756 000,00 euros de FRED).

Pour leur part respective, le Conseil Régional Hauts de France s'est engagé à hauteur de 512 000,00 euros, le Conseil départemental de l'Oise à hauteur de 397 000,00 euros. Des fonds FEDER à hauteur de 300 000,00 euros sont également envisagés. De plus, l'Etat prévoit de mobiliser 280 000,00 euros de DSIL et DETR.

Compte tenu de l'évolution de certains projets depuis l'avenant n°1, un nouvel avenant est apparu nécessaire.

L'avenant, ci-joint en annexe, présente un état d'avancement des fiches actions et les mobilisations apportées, les fiches actions et les engagements financiers prévisionnels.

Projet de Délibération

Vu la proposition d'avenant annexé,

Vu les modification apportées et proposées,

Considérant la nécessité de signer le présent avenant,

Madame Nathalie LEBAS ne prend pas part au vote de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au Contrat de Redynamisation du Site de la Défense (CRSD) BA110.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **18 SEP. 2019**
Et de l'affichage le : **18 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER

PO




Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **18 SEP. 2019**

Le Président,

Philippe CHARRIER

PO
